

INSCRIPTION EN 1^{re} ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



GUIDE PRATIQUE 2019-2020



Numéro vert
0800/188.55
[appel gratuit]

Courriel : inscription@cfwb.be
Site Internet : www.inscription.cfwb.be

Adresse postale
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Service des Inscriptions - Bureau 3F326
Rue Lavallée 1 - 1080 BRUXELLES

Ce document présente un résumé de la procédure propre aux inscriptions en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire organisée par le décret du 24.07.1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Pour des informations complémentaires, vous pouvez visiter le site www.inscription.cfwb.be.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère

www.fw-b.be - 0800/20.000

Administration générale de l'Enseignement

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires

Rue Adolphe Lavallée 1 - 1080 Bruxelles

www.enseignement.be

Editrice reponsable : Lise-Anne Hanse, Administratrice générale,
Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche 54 - 5000 Namur

TÉL : 0800/19.199

courrier@le-mediateur.be / www.le-mediateur.be

Date de la publication : janvier 2019



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

EN DÉPOSANT LE FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION

Le volet confidentiel sur lequel vous indiquez les établissements souhaités pour votre enfant peut être complété sur papier ou en ligne via l'application « CIRI Parents » sur le site internet www.inscription.cfwb.be.

REMARQUE : si vous perdez ou si vous n'avez pas reçu le formulaire, vous pouvez en demander un duplicata auprès de l'école secondaire de votre 1^{re} préférence ou auprès de l'administration (**0800/188.55 – appel gratuit**).

ECOLE

OÙ INSCRIRE MON ENFANT ?

DANS L'ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE VOTRE 1^{RE} PRÉFÉRENCE

Sur le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription, vous pouvez désigner jusqu'à 9 autres écoles. Elles ne seront prises en compte que si votre 1^{re} préférence ne peut être satisfaite immédiatement.

REMARQUE : renseignez-vous dès maintenant sur les établissements que vous désignez pour être certain qu'ils conviendront à votre enfant.



QUAND INSCRIRE MON ENFANT ?

ENTRE LE LUNDI 11 FÉVRIER ET LE VENDREDI 1^{ER} MARS 2019 INCLUS SANS ORDRE CHRONOLOGIQUE

À partir du 29 avril 2019, une nouvelle période d'inscription sera ouverte.

ATTENTION, l'inscription se fait alors dans l'ordre chronologique à la suite des élèves déjà inscrits ou en liste d'attente et vous ne pourrez plus bénéficier d'une priorité. Les possibilités d'obtenir une place à ce moment risquent donc d'être réduites.



COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION ?

Vérifiez les informations qui figurent sur le formulaire.

**Soyez attentifs aux adresses que vous pourriez utiliser.
Elles sont essentielles en cas de classement.**

Complétez le formulaire et

- modifiez les données préimprimées si nécessaire ;
- indiquez les priorités éventuelles auxquelles votre enfant a droit ;

ATTENTION, elles ne sont valables que dans l'école de première préférence.

Complétez le volet confidentiel – sur papier ou en ligne – avec le nom des établissements dans l'ordre de vos préférences. Si vous le complétez en ligne, le classement vous sera communiqué plus rapidement.

REMARQUE : si l'école reçoit plus de demandes d'inscription qu'elle n'a de places, il faudra classer les demandes et ces informations seront déterminantes.



COMMENT INTRODUIRE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ?

- Vous vous présentez avec le formulaire vérifié et complété. Pour certaines priorités ou si vous avez mentionné d'autres adresses que les adresses préimprimées sur le formulaire, vous déposez les documents justificatifs.
- Vous avez la possibilité de vérifier la géolocalisation des adresses utilisées.
- Vous recevrez un accusé de réception. Il prouve votre demande d'inscription et contient tous les éléments qui permettront de classer les demandes d'inscription. Il faut donc vérifier que les informations qui y figurent sont exactes.